

MURS DE SOUTÈNEMENT, PROVINCE DE QUÉBEC

**Question n° 108—M. Dupuis:**

1. Depuis juin 1957, le gouvernement a-t-il entrepris des travaux à des murs de soutènement ou a-t-il octroyé des subventions pour ces travaux, dans les limites de la province de Québec?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quels endroits et quelles sommes a-t-il dépensées pour ces travaux?

LA "C. D. HOWE COMPANY LIMITED"

**Question n° 144—M. Fisher:**

1. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1957, l'État a-t-il retenu les services de la *C. D. Howe Company Limited*?
2. Dans le cas de l'affirmative, pour quels travaux, pour le compte de quels ministères, pour quel montant et à quelles dates?
3. A-t-on retenu les services de cette société par voie d'adjudication ou de négociations?

ADMINISTRATEURS DES SERVICES DE L'ÉTAT

**Question n° 154—M. Argue:**

1. Quels sont les administrateurs de chacun des organismes suivants de l'État et quelles sont leurs fonctions et leurs attributions administratives: a) le Conseil national des recherches, b) les Archives publiques, c) le Conseil de recherches pour la défense, d) l'Office national du film, e) la Bibliothèque nationale, f) le Musée national?
2. Quel poste chacun de ces administrateurs détient-il au sein des services de l'État et quelle compétence possède chacun d'eux pour son poste?

TRAVAUX D'HIVER, PROVINCE DE QUÉBEC

**Question n° 158—M. Bourget:**

1. Quelle est, en faisant mention des sommes et des endroits, la nature des projets qui ont été approuvés dans la province de Québec en vertu du programme des travaux d'hiver?
2. Le 1<sup>er</sup> février 1959, quel était le nombre de personnes employées directement en vertu de ce programme dans la province de Québec et à quels endroits ces personnes étaient-elles employées?

**DEMANDES DE DOCUMENTS**

MAÎTRESSE DE POSTE DE LA HAVE (N.-É.)

**Demande n° 47—M. McWilliam:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes et (ou) l'un de ses fonctionnaires ou toute autre personne, relativement au congédiement de la maîtresse de poste de La Have (N.-É.) et à la nomination d'un remplaçant.

La motion est adoptée.

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS—L'INDUSTRIE DE LA BIÈRE

**Demande n° 48—M. Eudes:**

Copie de toute correspondance échangée du 6 novembre 1957 au 31 décembre 1958 entre la *Canadian Breweries Limited* et la *Western Canada Breweries Limited* ou leur procureur et le ministre de la Justice et le Directeur des enquêtes et recherches de la loi des enquêtes sur les coalitions ou toute autre personne du ministère de la Justice, relativement à l'enquête sur l'industrie de la bière et aux poursuites judiciaires découlant de ladite enquête.

[M. Godin.]

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, la *Canadian Breweries Limited* vient d'être accusée d'un délit en vertu de la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions, et l'affaire va passer en jugement. La correspondance réclamée se rapporte directement à cette affaire. Je dois par conséquent m'opposer à la production de ces documents parce qu'il serait inacceptable de produire une telle correspondance quand l'affaire est pendante. J'ajouterais que, dès que le procès sera fini, je ne m'opposerai en aucune manière à la production de cette correspondance.

**M. l'Orateur:** Étant donné la réponse qu'a fournie le ministre, le député consent-il au retrait de cette motion, sous réserve, bien sûr, d'avoir le droit de la réinscrire au *Feuilleton*?

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

LE MUSÉE NATIONAL—HISTOIRE DE L'HOMME ET HISTOIRE NATURELLE

**Demande n° 49—M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1956 entre tout membre du Cabinet ou l'un de ses sous-ministres, la Commission du service civil et toutes personnes, relativement à l'administration et aux conditions de travail aux divisions du musée de l'homme et d'histoire naturelle du Musée national du Canada.

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Dans la mesure où la motion a trait à de la correspondance et à d'autres documents échangés entre les ministres, ou entre un ministre et des hauts fonctionnaires, ou entre des hauts fonctionnaires et la Commission du service civil ou entre n'importe quelles autres catégories de personnes au service de l'État, elle a trait à des documents de caractère secret et qui ne seraient pas normalement de ceux qu'on doit déposer.

Dans la mesure où la motion a trait à de la correspondance ou à d'autres documents échangés entre des ministres ou des personnes appartenant au service public et des personnes n'y appartenant pas, je peux dire que beaucoup pourraient être déposés. Une grande partie de ces documents contient des allégations à propos de l'enquête sur le service public, et le tout a trait à l'enquête dont j'ai parlé à la Chambre le 20 janvier. Déposer ces documents risquerait de donner de la publicité à des allégations qui, dans certains cas, se sont révélées sans fondement et, dans d'autres, n'ont pu être prouvées ni réfutées. Leur publication risquerait de causer un tort injustifiable à des réputations personnelles et professionnelles. Je ne tiens pas, monsieur l'Orateur, à être responsable du tort que nous causerions ainsi.